

## AVIS DE PUBLICITÉ MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR 2025

### Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de **Brocante**

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	02 décembre 2024
Date limite de remise des propositions	18 décembre 2024 -15h00. Tout dossier déposé postérieurement à cette date <b><u>ne sera pas accepté.</u></b>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de brocante le deuxième et dernier dimanche de chaque mois. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	Esplanade du front de mer de Saint-Paul
Caractéristiques essentielles	Esplanade du front de mer de Saint Paul (entre le bar Dabreton et le bar du Quai Gilbert).
Type d'autorisation délivrée durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de 15 janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025. <b>Sans possibilité de reconduction.</b>
Redevance minimale	520€/Mois pour chaque évènement.

<p><b>Conditions générales d'attribution</b></p>	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur,</li> <li>- Descriptif de l'activité envisagée</li> <li>- Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité</li> <li>- Visuels / intégration dans le site de l'activité</li> <li>- Proposition de redevance domaniale</li> </ul> <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valeur technique : (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) 40 %</li> <li>2. Qualité du projet : <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> : 30%</li> <li>3. Proposition financière du candidat : 30 %</li> </ol>
<p><b>Mode d'envoi des candidatures</b></p>	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE « BROCANTE » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint Paul  <i>Direction Valorisation Économique et Touristique</i>  <i>Service Évènementiels Économiques et Marchés</i>  Place du Général de Gaulle  CS 51015  97864 Saint-Paul Cedex</p>
<p><b>Service à contacter pour tous renseignements</b></p>	<p>Commune de Saint Paul  <i>Direction de la Valorisation Économique et Touristique</i>  <i>Service Évènementiels Économiques et Marchés</i>  Place du Général de Gaulle  CS 51015  97864 Saint-Paul Cedex  Tél : 0262 45 90 69.  E-MAIL : <a href="mailto:mairie@saintpaul.fr">mairie@saintpaul.fr</a></p>